

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 janvier 2025

Convocation du 9 janvier 2025  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX.

**Absents excusés :** Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Jean-Pierre BEAUDOIN  
Mr Thierry LE MARREC  
Mme Anita MAUXION

**Absents :** Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Raphaëlle DESPLATS  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 09/01/2025**  
**Affichage : 16/01/2025**

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JEAN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Madame Nathalie LEGRAND rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 13 mai 2024 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2023 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 585 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 432 €

Madame Nathalie LEGRAND propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

|                      | <b>Maternelle</b> | <b>Elémentaire</b> |
|----------------------|-------------------|--------------------|
| JARZE VILLAGES       | 34 élèves         | 44 élèves          |
| <b>TOTAL</b>         | 34 X 1 585 €      | 44 X 432 €         |
| <b>PARTICIPATION</b> | <b>72 898 €</b>   |                    |

*Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2023/2024 était de 84 322 € (35 maternels x 1 768 € et 49 élémentaires x 458 €).*

Cette participation se fera en 10 versements avec effet rétroactif.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

